

TRADUCTION DE LA LANGUE ANGLAISE

L'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem



Grand Maître

Décret Grand Magistral n° 64/11

Nous, Carlos Gereda de Borbón, Marquis d'Almazán, 49^e Grand Maître élu de l'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem, au nom de Dieu, de la Sainte Vierge Marie et de Saint-Lazare :

Considérant qu'il a été porté à notre attention que certains des membres de notre Ordre se sont associés à des groupes et associations utilisant le nom, la croix verte, l'insigne ou un autre emblème ou signe de représentation de l'Ordre ;

Considérant que nous souhaitons maintenir l'unité visible de l'Ordre et de ses membres telle qu'elle a été légalement constituée conformément à la constitution de l'Ordre approuvée par le chapitre général à Houston, Texas, le 12 octobre 2006 ;

Nous décrétons par la présente et avec effet immédiat

- i) **sauf dans les cas précisés ci-dessous, qu'aucun membre de l'Ordre ne sera autorisé à rejoindre ou à s'associer formellement à toute organisation, groupe, corps ou association, sous quelque appellation que ce soit, qui**
 - (a) **utilise les mots « Saint Lazare » ou « Lazare », ou toute traduction de ces mots dans son nom ou titre**
 - (b) **utilise en n'importe quelle façon la croix verte, les armoiries, l'insigne ou tout autre emblème ou signe de représentation de l'Ordre**

A moins qu'une telle utilisation n'ait été préalablement autorisée par nous ou par le Grand Conseil Magistral en notre nom ; ou

- (c) n'est pas établi en conformité avec les provisions de la constitution de l'Ordre et en pleine loyauté avec nous et les organes dirigeants légitimes de l'Ordre correspondants ;
- (ii) que tout membre de l'Ordre, dont l'affiliation à ou l'association avec une telle organisation se poursuit après la date de ce décret, ne sera plus considéré comme membre de l'Ordre de plein droit et sera inscrit sur la liste des membres inactifs ; et
- (iii) qu'aucune disposition du présent décret n'empêche un membre de l'Ordre d'accepter l'affiliation à ou de rester membre de l'Ordre de St Maurice et de St Lazare (*l'Ordine dei Santi Maurizio e Lazzaro*) de la maison royale de Savoie.

Fait au Siège Magistral à Madrid, Espagne
le 30^e jour du mois de juin de l'an de grâce 2011



The Marquis of Almazán

Le Marquis d'Almazán

Grand Maître